

Concours et examens  
**RÉMUNÉRATION DES INTERVENANTS PÉDAGOGIQUES ET DES  
 SURVEILLANTS**  
 ANNEXE DÉLIBÉRATION N° DE-0059-2023

**I/ GRANDS PRINCIPES**

Rémunération au réel (tarif horaire), toute heure entamée est due. Frais de déplacement / hébergement Rémunération à la copie pour les correcteurs et au sujet pour les concepteurs	
<b>Surveillants</b>	SMIC + transport : 1 heure supplémentaire, 2 heures au-delà de 30 km (aller)
<b>Intervenants sur épreuves écrites</b>	Au réel selon barème horaire par catégorie
<b>Intervenants sur épreuves orales</b>	Au réel selon barème horaire par catégorie
<b>Réunions</b> (Jury, remise de copies, réunions pédagogiques)	Au réel sur la base de l'heure pédagogique
<b>Correction des copies</b>	A la copie Coût copie par catégorie Rémunération minimum de 10 copies
<b>Conception des sujets</b>	Au sujet (conception du sujet + rédaction des indications de correction) Épreuve écrite : rémunération pour 1 sujet Épreuve orale : rémunération par tranche de 5 sujets Heure pédagogique x estimation nombre d'heures pour réalisation sujet

**II / PRATIQUES PARTICULIÈRES**

<b>Représentant du personnel</b>	Au réel selon barème horaire par catégorie Épreuves écrites : <ul style="list-style-type: none"> <li>• On ne convoque pas, on informe</li> <li>• Épreuves orales :</li> <li>• Rémunéré si présence sur jour de congé,</li> <li>• Non rémunéré si présence sur autorisation spéciale d'absence.</li> </ul>
<b>Représentant du CNFPT</b>	Au réel selon barème horaire par catégorie : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rémunéré si extérieur au CNFPT</li> <li>• Non rémunéré si agent du CNFPT</li> </ul>
<b>Membres des conseils d'administration des CDG</b>	Si concernés Au réel selon barème horaire par catégorie

### III / BARÈMES

#### ➤ Barèmes horaires par catégorie

Préconisation ANDCDG avec application d'un coefficient compris entre 1 et 3

Catégorie	Préconisation ANDCDG	Coefficients retenus	Taux horaire brut
A	30,51 €	1,5	45,77 €
B	21,58 €	1,4	30,21 €
C	17,39 €	1,6	27,83 €

#### Détermination barème horaire ANDCDG :

Référence = Taux horaire correspondant à l'indice majoré le plus élevé du cadre d'emplois de la filière administrative correspondant à la catégorie (soit au 1<sup>er</sup> janvier 2021 : IM 830 cat. A ; IM 587 cat.B ; IM 473 cat.C)

Base = journée de 8 heures

Formule =  $\frac{(\text{IM le plus élevé} \times \text{valeur du point} \times 12)}{1\ 607}$

1 607

Valeur du point au 1<sup>er</sup> juillet 2023 : 4,92278 €

#### ➤ Barèmes coût copie par catégorie

Préconisation ANDCDG avec application d'un coefficient compris entre 1 et 3.

Particularité : 2 coefficients différents retenus pour le coût copie de catégorie C afin de prendre en compte le niveau de difficulté variable de correction.

Catégorie	Nature épreuve	Préconisation ANDCDG	Coefficients retenus	Taux horaire brut
A		5,61 €	1,2	6,73 €
B		4,40 €	1,2	5,28 €
C	QCM / Tableaux numériques	3,07 €	0,8	2,46 €
	Autres épreuves	3,07 €	1,2	3,68 €

#### Détermination barème horaire ANDCDG :

Référence = Taux horaire correspondant à l'indice majoré moyen du cadre d'emplois de la filière administrative correspondant à la catégorie (soit au 1<sup>er</sup> janvier 2021 : IM 610 cat. A ; soit au 1<sup>er</sup> septembre 2022 : IM 478 cat.B ; soit au 1<sup>er</sup> mai 2023: IM 417 cat.C)

Base = 4 copies par heure cat. A et B

5 copies par heure cat. C

Formule =  $\frac{(\text{IM moyen} \times \text{valeur du point d'indice} \times 12)}{1\ 607}$  /nbre copies

1 607

Valeur du point au 1<sup>er</sup> juillet 2023 : 4,92278 €

#### ➤ Heure pédagogique : 30,52 €

#### Rappel détermination heure pédagogique (ANDCDG) :

Traitement annuel brut correspondant au dernier indice chiffré des grilles de la FPT (IB 1027 - IM 830)

Nombre d'heures annuelles travaillées

Soit  $(\text{IM}830 \times \text{valeur du point} \times 12) / 1607$

Valeur du point au 1<sup>er</sup> juillet 2023 : 4,92278 €

#### ➤ Barème conception de sujets

Selon tableau joint